

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Intitulé de module : Interventions professionnelles 3a

1. Caractéristiques du module

Code : S. RM.SO371.3001.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 7

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☐ Module sur 1 semestre ☒ Semestre d'automne
☒ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☒ Avoir validé tous les modules théoriques de la 2^{ème} année BSc ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis
☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
 Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).
 Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ A. Rôle d'expert-e ☒ D. Rôle de leader ☒ F. Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ B. Rôle de communicateur-trice ☒ E. Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ G. Rôle de professionnel-le
☒ C. Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1-Ab2-Ab3-Ab4-Ab5-Ab6-Ab7
- Bb1-Bb2-Bd3
- Cb1-Cb2-Cb3
- Eb1-Eb2-Eb3-Eb4
- Fb1-Fb2-Fb3-Fb4-Fb5
- Gb1-Gb2-Gb3

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document "Compétences relatives aux professions de la santé".

Objectifs généraux d'apprentissage

- Exercer les différents concepts et modèles opératoires constitutifs d'une démarche et procédure clinique.
- Adopter systématiquement une posture réflexive et une approche critique dans l'activité et l'exercice professionnel.
- Intégrer les différents déterminants contextuels environnementaux dans le cadre de ses interventions.
- Concevoir des modèles opératoires contextualisés.
- Maîtriser les chaînes d'appareillages à rayonnement ionisant et non ionisant.
- Effectuer des études de cas cliniques en distinguant l'anatomie, la physiologie, la pathologie et la qualité d'image.
- Réaliser les examens et traitements de routine à visée diagnostique, thérapeutique et interventionnelle dans les trois champs d'activités de la radiologie médicale qui sont le radiodiagnostic général et interventionnel, la médecine nucléaire et la radiooncologie

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Les contenus d'apprentissages et les productions attendus sont décrits dans le syllabus.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Travaux dirigés

- Séminaires- Table ronde
- Travaux pratiques

Exigences de fréquentation :

- **Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : Travaux pratiques et ateliers (habiletés cliniques). Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages (atelier ou travail compensatoire) seront à définir par l'étudiant et le responsable du module.**

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. des évaluations écrites
- B. des examens oraux
- C. des postes type ECOS
- D. autres

Le détail ainsi que l'énoncé des coefficients figurent dans le syllabus du module accessible aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn Moodle

- Périodes : périodes de validation du 6e semestre, en principe semaines 23 et 24 (2026), ainsi qu'éventuellement en cours de semestre.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) (B) et (C) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités : la remédiation porte sur l'(les) évaluation(s) (travail écrit ou soutenance orale) jugée(s) insuffisante(s) : note(s) comprise(s) entre 3,45 et 3,94.
- Période : selon le calendrier des remédiations accessibles aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn

En cas de réussite, elle permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

- Modalités : La répétition peut prendre une forme particulière (projet individuel par exemple) ; les apprentissages attendus correspondront aux objectifs fixés et aux compétences visées. Les modalités seront précisées dans le document écrit et signé dont il est question ci-dessous.
- Période : à définir

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans le syllabus

8. Responsable de module

Responsable : C.Gaignot

Enseignants :

Ils sont nommés dans le syllabus

Descriptif validé le 5 septembre 2025 par :

M. Barada
Responsable de la filière